

ECHO DU CE JANVIER 2018

CARENCE INDIGESTE POUR LES AGENTS PUBLICS



Comment faire d'un plat déjà très amer une recette horriblement indigeste ? Prenez **une direction générale toujours prompte à désavantager la carrière des agent-es de statut public**. Ajoutez une dose de décision inique de l'Assemblée nationale qui rétablit **un jour de carence dans la fonction publique** en cas d'arrêt maladie. Appliquez injustement cette décision aux agent-es publics de Pôle emploi. Et vous obtenez 7,4 % des salarié-es de Pôle emploi dont les droits sociaux et salariaux sont à nouveau attaqués, **près de 4 321 collègues puni-es pour leur attachement au statut public**. Le SNU se bat au niveau national comme au régional pour laisser à la direction générale le soin de régler l'addition : **une pincée de masse salariale, à hauteur de 0,02 %, devrait permettre de prendre en charge cette journée de carence** symptomatique d'une injustice récurrente.

DES AGENTS IMPACTÉS PAR LA PRIVATISATION DES PTC

Externaliser toujours plus au **bénéfice de sociétés privées avides de deniers publics** : telle est la politique de la direction régionale. **Deux prestataires privés récupèrent le travail des agent-es** en charge du traitement de courrier sur les PTC. Conséquence : **10 agent-es des 4 PTC iront voir du côté d'un pôle appui-gestion** en agence (PAG) si on a besoin d'eux. D'autant que la direction s'est échinée ces dernières années à démanteler l'ensemble des PAG... **Imaginez, demain, l'externalisation complète de l'indemnisation ou du placement, il en faudra des places en PAG !**



LA DIRECTION POURSUIT L'AUTOMATISATION DE LA GDD



Nouveau point d'étape sur l'évolution de l'activité indemnisation, **résultat de l'automatisation galopante de la GDD depuis 2015**. La direction régionale explique piteusement que la baisse de charge projetée n'est pas au rendez-vous ! Le SNU dénonce les **conditions de travail désastreuses des agents GDD**. La direction répond à coup de chiffres et autres pourcentages contestables et contestés. Pourquoi **une part non négligeable de l'activité GDD continue-t-elle d'être sciemment ignorée** ? Mais la direction s'entête dans sa stratégie, acceptant néanmoins de freiner la diminution de la ressource GDD prévue au 31 décembre 2017. En attendant, **les heures supplémentaires et une mutualisation généralisée suffisent à peine à colmater les brèches !**